

Corporate Assistance spécialiste de l'assurance Prud'homale prévient, accompagne et garantit le risque social.

CORPORATE ASSISTANCE Le spécialiste de l'assurance prud'homme

ACCUEIL PACK RESPONSABILITÉ EMPLOYEUR QUI SOMMES NOUS NOUS CONTACTER FAQ BLOG

RISQUE SOCIAL : IL NE VOUS MANQUE PAS QUELQUE CHOSE ?

GARANTISSEZ VOTRE RESPONSABILITÉ SOCIALE

CORPORATE ASSISTANCE

ALAIN VERGONNET, PRÉSIDENT DE CORPORATE ASSISTANCE

« Aujourd'hui, sur 20000 recours devant les prud'hommes, 65 % finissent par une condamnation, avec des sommes en jeu qui sont sous-estimées par la plupart des dirigeants. En tant qu'ancien juge au tribunal de commerce, j'ai vu de nombreuses entreprises se retrouver en grande difficulté, voire même en liquidation, du fait des amendes infligées.

Notre police couvre bien sûr les frais de procédure pour toutes les instances devant lesquelles vous aurez besoin d'un avocat : prud'hommes, cour d'appel, cassation, tribunal administratif... Auxquels viennent s'ajouter différents soutiens financiers pour du soutien psychologique, de l'aide à la médiation ou le recours à un enquêteur privé...

Mais le véritable enjeu porte sur la couverture des dommages et intérêts. Bien qu'une telle police soit très développée dans les pays anglo-saxons, et que la plupart des grands groupes français soient également assurés pour ce risque, personne, avant nous, ne le proposait aux TPE-PME à des primes accessibles pour tous. Étant donné le taux de condamnation et les montants en jeu, il semblait impossible de le mettre en place sans des conditions draconiennes d'application. Pourtant, nous avons trouvé comment faire : nous aidons les entreprises à réduire les risques.

Le premier domaine d'intervention que nous avons identifié est le non-respect des procédures de licenciement, qui est en cause dans

27 % des affaires traitées par les prud'hommes. J'ai vu l'exemple d'un employé qui avait, sans équivoque, fraudé, et dont l'entreprise a tout de même été condamnée à lui payer 60 000€ aux prud'hommes pour n'avoir pas respecté la procédure de licenciement. Nous avons créé pour cela une hotline d'information en droit social, très utilisée, qui permet à nos clients d'y voir plus clair, et nous les incitons également à contacter un juriste. Nous souhaitons contribuer à ce que, lorsqu'un dirigeant se résout à licencier, une réaction épidermique ne le fasse pas déroger aux exigences légales. Depuis 10 ans que nous proposons cette couverture des risques prud'hommaux, nos clients ont un taux de condamnation en cas de poursuite inférieur de moitié à la moyenne nationale, et il est évident, en outre, que le simple fait de rappeler leurs obligations légales diminue considérablement le risque qu'ils soient exposés à des poursuites, parce que les salariés attaquent souvent lorsqu'il y a un manquement dans le respect des procédures.

Notre autre terrain d'action concerne les risques psychosociaux, d'autant plus cruciaux que les indemnités dans ce domaine sont fixées en fonction du préjudice évalué, et non en proportion de la rémunération et de l'ancienneté, d'où des demandes d'indemnisation qui dépassent facilement les 100 000€ et peuvent aller, pour mon expérience, jusqu'à 800 000€. Grâce à notre pack d'information, nos clients sont en mesure d'informer les salariés et de les orienter vers un centre d'écoute téléphonique anonyme. Ils disposent ainsi de plusieurs heures de discussion avec un

psychologue de Mondial Assistance, donc extérieur à l'entreprise et à la compagnie d'assurances, qui pourra également leur suggérer l'orientation adaptée, soit vers des services sociaux, soit vers une aide thérapeutique plus poussée. Non seulement mes clients remplissent, ce faisant, une obligation légale, qui diminue considérablement leur responsabilité pénale en cas de poursuite, mais, en plus, on m'a dit à de nombreuses reprises que les employés dirigés vers ce centre d'écoute s'en sentent véritablement mieux et se mettent moins en arrêt de travail de manière inopinée, sans doute parce qu'ils avaient avant toute chose besoin qu'on les écoute. D'ailleurs, depuis 10 ans, sur notre millier de clients, nous n'avons pratiquement pas eu de poursuites pour discrimination et harcèlement.

Il s'agit là de solutions positives pour tout le monde, puisque moins de contentieux pour l'entreprise, c'est moins de sinistres pour nous, mais c'est aussi moins de franchises à payer pour l'entreprise, et moins de risques que la situation ne dégénère et ne pénalise les autres salariés. »

Franck Parker, directeur général du réseau d'expertise comptable Exco

« L'offre codéveloppée par l'association d'experts-comptables Fidepros représente une proposition simple et pragmatique qui répond aux obligations légales en matière de prévention des risques psychosociaux pour les entreprises clientes de nos cabinets. Pour celles qui sont désireuses d'approfondir la prise en charge des risques psycho-sociaux, nous proposons un travail d'analyse et de conseil pour identifier et maîtriser ces risques, mais le pack affichage/communication/hotline est très utile parce qu'il correspond au devoir d'information des employés. »

CORPORATE ASSISTANCE Monsieur Laurent DYS

Le Reydisart CD
7 route de Roquebrune
83370 SAINT AYGULF
Tél. : 04 98 12 52 20